

La Sarraz, le 9 décembre 2011

DECISION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL AIEM

Le Comité de Direction de l'AIEM, agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 8 décembre 2011, le Conseil Intercommunal a pris la décision suivante :

Budget 2012

- d'accepter le budget 2012 de l'Association Intercommunale des Eaux du Mormont tel que présenté.

Au nom du Comité de Direction

Le Président
Franco Cetrangolo

La Secrétaire
Eliane Fonjallaz